

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

W21-848101

203832

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]
Matricule : **08539**

Société : **RAM**

Actif

Pensionné[e]

Autre :

Nom & Prénom : **HILAL ZOHRA**

Date de naissance :

Adresse : **CASABLANCA**

Tél. : **0697678607**

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Faïza BENJIBARA
BENABDERRAZIK
Médecine générale
Localisation Ottour Lot. N4 RDC
Sous bureau Casab Tel: 05 22 75 47 45

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent[e] :

Le : / /

VOLET ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE CENTRALE DE 18, Riad Bouskoura - Bouskoura Gsm : 06 63 01 31 63 C.E : 00291806000048 - INPE	27/03/24 092110873	38,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

$$\begin{array}{r|l}
 25533412 & 21433552 \\
 00000000 & 00000000 \\
 \hline
 00000000 & 00000000 \\
 35533411 & 11433553
 \end{array}$$

[Création, remont, adjonction]

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Faïza BENGBA BENABDERRAZIK

Médecine Générale

Diplômée en Echographie Générale

Certificat de Nutrition

(Obésité, Diabète, Sport,

Grossesse, Enfant...)

Médecin du Travail et d'Ergonomie

Faculté de Médecine de Rennes France

Lotissement Ottour Lot. N°2 - RDC

Sidi Moumen - Casablanca

Tél.: 05 22 75 47 45

الدكتورة فائزة بنجباره بنعبد الرازق

الطب العام

دبلوم في الفحص بالصدى

شهادة التقديمة

(السمنة، داء السكري، الرياضة،
المراة الحامل، الطفل...).

طبيبة الشغل

كلية الطب رين بفرنسا

تجزئة عطور رقم 2 - الطابق السفلي

سيدي مومن - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 75 47 45

Casablanca, le :

27 - 03 - 24

Hilal Zohra

- més

1 fel

25,70

LOT: 230557

PER: 10/28

PPV: 25,70 DH

13,10

38,80

S.V

S.V

PPV: 13 DH 10

PER: 12/26

LOT: M4225

PHARMACIE CENTRALE DE BOUSKOURA

18, Rue Bouskoura 3167 Bouskoura

Gsm: 06 33 00 88 N.P.C.: 092110873

I.C.E.: 00291806000008

Docteur Faïza BENGBA
BENABDERRAZIK
Médecine générale
Lotissement Ottour Lot. N°4 RDC
Sidi Moumen Casablanca tél: 05 22 75 47 45